



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JUIN 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0236**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 48
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 60
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2025

et publié le

04 JUIL. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 30 juin 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 24 juin 2025.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Joël DUCROS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Brigitte SORREL, François STEFANI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Patricia BELLINI, Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Christophe ENGRAND à Franck REBUFFET-GIRAUD, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à François OLLEON, André GONNET à Roger COHARD, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Myriam SIMONAZZI à Patrick BEAU, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Annie TANI à Philippe LORIMIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2022-0012 du 31 janvier 2022 relative à l'adoption de la charte de partenariat sportif,
Vu les crédits budgétaires prévus,

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir, selon certains critères, les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire et les sportifs de haut niveau. Dans la continuité des soirées H+, dont l'objectif est le soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, et de la signature le 13 mai 2025 de la charte de partenariat signée avec la région Auvergne Rhône-Alpes, les ligues Auvergne Rhône-Alpes handisport et sport adapté, la communauté de communes Le Grésivaudan souhaite renforcer son soutien aux sportifs de haut niveau handisport et sport adapté.

À ce titre, il est proposé d'attribuer les subventions mentionnées ci-après :

Bénéficiaires	Manifestation / Objet	Proposition subvention 2025
Le trail à l'ancienne	Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la 1 ^{ère} édition du trail du Ferrouillet, le 20 septembre 2025, sur les communes de Laval et Saint-Agnès.	300 €
Tennis Club d'Uriage	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du tournoi international de tennis ITF eau thermale, du 14 au 20 juillet 2025, à Uriage-les-Bains.	2 500 €
Grenoble Outdoor Adventure	Subvention de fonctionnement pour l'organisation de l'ultra trail UT4M, du 17 au 20 juillet 2025, passant par 6 communes du Grésivaudan.	3 000 €
ASPTT Grésivaudan	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du meeting international d'athlétisme « Perche des Alpes », le 19 juin 2025, à Montbonnot-Saint-Martin.	3 000 €
Belledonne MTB Coalition	Subvention de fonctionnement pour l'organisation du derby de la Croix de Chamrousse, les 14 et 15 juin 2025, sur la station de Chamrousse.	1 500 €
AS Grésivaudan	Subvention de fonctionnement pour l'organisation d'un tournoi de football caritatif en faveur de l'association ELA, les 07 et 08 juin 2025, à Le Cheylas.	500 €
Léna DARMON	Soutien à une sportive de haut niveau , qui pratique le ski alpin handisport, licenciée à Chamrousse. Elle est championne de France 2024 en slalom géant. En 2025, elle termine 1 ^{ère} féminine toutes catégories de la Coupe de France handiski.	1 500 €
Ange RICHIERO	Soutien à un sportif de haut niveau , qui pratique le cyclisme, en sport adapté. Il est médaillé d'or au contre la montre open time trial 2025 et médaillé d'or lors de la Coupe du monde VIRTUS Cycling.	1 500 €
Colin CHANSSEAUME	Soutien à un sportif de haut niveau , pratiquant le judo et licencié à l'Alliance Grésivaudan Judo. 3 ^{ème} aux championnats de France juniors 2025. Sélectionné en 2025 pour plusieurs manches de la Coupe d'Europe juniors.	500 €
Lucas CHANSSEAUME	Soutien à un sportif de haut niveau , pratiquant le judo et licencié à l'Alliance Grésivaudan Judo. Il est champion de France cadet 2024. Sélectionné en 2025 pour plusieurs manches de la Coupe d'Europe cadets.	500 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Joanne LAVERGNE	Soutien à une sportive de haut niveau , pratiquant le judo et licenciée à l'Alliance Grésivaudan Judo. Elle est championne de France cadettes Espoirs 2025. Sélectionnée en 2025 pour plusieurs manches de la Coupe d'Europe cadettes.	500 €
Lucien LÉGER-VILLA	Soutien à un sportif de haut niveau , pratiquant le judo et licencié à l'Alliance Grésivaudan Judo. Il est champion de France cadet espoir 2024. Sélectionné en 2025 pour plusieurs manches de la Coupe d'Europe cadets.	500 €
Martin STRIPPOLI	Soutien à un sportif de haut niveau , pratiquant le judo et licencié à l'Alliance Grésivaudan Judo. Il termine 3 ^{ème} au championnat régional Auvergne Rhône-Alpes et participe aux championnats de France juniors 1 ^{ère} division.	500 €
Morgane ANNIS	Soutien à une sportive de haut niveau , pratiquant le judo et licenciée à l'Alliance Grésivaudan Judo. Elle est médaillée de bronze aux championnats d'Europe 2024 et vice-championne de France juniors en 2025.	1 000 €
Marion BORRAS	Soutien à une sportive de haut niveau , qui pratique le cyclisme et est licenciée à l'Union Cycliste de Pontcharra. Elle s'est classée 5 ^{ème} à la poursuite par équipes et à l'américaine au des Jeux Olympiques de Paris 2024. Lors des championnats d'Europe 2025, elle est médaillée d'argent à la course aux points et de bronze à l'américaine.	1 500 €
Total		18 800 €

Les associations dont les manifestations seraient annulées, pourraient être amenées à restituer tout ou partie de la subvention reçue.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer les subventions telles que définies dans la présente délibération,**
- **De l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **30 JUIN 2025**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

001
002
003
004
005
006
007
008
009
010
011
012
013
014
015
016
017
018
019
020
021
022
023
024
025
026
027
028
029
030
031
032
033
034
035
036
037
038
039
040
041
042
043
044
045
046
047
048
049
050
051
052
053
054
055
056
057
058
059
060
061
062
063
064
065
066
067
068
069
070
071
072
073
074
075
076
077
078
079
080
081
082
083
084
085
086
087
088
089
090
091
092
093
094
095
096
097
098
099
100

